

**AUX MEMBRES DU CONSEIL  
PROVINCIAL DU HAINAUT**

N. réf. : SD  
Le 13 mai 2020

Madame la Conseillère,  
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du 19 mai 2020 :

□ **QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE.-**

3. Organisation de voyages par l'asbl Hainaut Seniors.-  
Question de Mme la Conseillère provinciale Manuella SENECAUT.

□ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS.-**

**2. ACQUISITIONS.-**

- 1) Financement des dépenses extraordinaires 2020 – Approbation des conditions et du mode de passation de marché.

Veillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.



**Armand BOITE**  
**Président du Conseil provincial**

**CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT**

**Séance du 19 mai 2020**

**Question orale d'actualité**

Monsieur le Gouverneur,  
Monsieur le Président du Conseil provincial,  
Monsieur le Président du Collège provincial,  
Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux,

La Province de Hainaut peut être fière de certaines ASBL agissant dans son giron et notamment l'ASBL HAINAUT SENIORS.

Cette ASBL a pour but de satisfaire la promotion des seniors dans la société et satisfaire la demande de nos aînés en organisant des conférences, des activités culturelles, des sorties restaurants et des rencontres de tout genre pour occuper ceux-ci. L'ASBL en question organise depuis plusieurs années des voyages culturels qui rencontrent un vif succès.

Pour rappel, cette ASBL est organisée en cinq antennes qui comprennent chacune un nombre différent de personnel.

Pour l'antenne de Mons, il semble qu'une seule personne assistée d'une secrétaire collaboratrice gère plus de 800 affiliations.

La revue qui est mise en place par l'antenne de Mons - et je crois que les autres antennes ont depuis suivi le même exemple - reflète le caractère professionnel des activités et le souci de tendre à l'équilibre financier puisque des pages de cette revue sont vendues à titre publicitaire.

J'ai assisté il y a quelques semaines à l'une des activités et j'ai dû constater que la salle était comble. Plus de 200 personnes étaient présentes et cela semble être une habitude.

Toutefois, à la sortie, de nombreux participants se sont plaints auprès de ma personne du fait que les voyages ne seraient plus organisés ayant été interdits par la Province.

Après m'être renseignée, il s'avère pourtant que cette activité était bénéficiaire et permettait d'arriver à l'équilibre.

Puis-je vous demander de bien vouloir m'expliquer la raison pour laquelle cette ASBL ne pourrait plus organiser de voyage alors que les règles du marché public seraient respectées (appel d'offres en consultant notamment l'ASBL TERALIS EX INTERNATIONAL HAINAUT TOURISME...)?

D'avance, merci pour votre réponse.

Manuella SENECAUT  
Conseillère provinciale